

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHES SEMIOLOGIQUES

sous la direction de M. Jean-Blaise GRIZE

Logique de l'argumentation et discours argumentatif

par Jean-Blaise Grize, Neuchâtel

No 7 - Mars 1971

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
Centre de recherches
sémiologiques

Archives

LOGIQUE DE L'ARGUMENTATION

ET DISCOURS ARGUMENTATIF

par Jean-Blaise GRIZE

Sommaire:

| | <u>page</u> |
|------------------------------------|-------------|
| 1. Préliminaires | 1 |
| 2. Commentaires sur une définition | 3 |
| 3. La logique de l'argumentation | 8 |
| 4. Le discours argumentatif | 13 |
| 5. Final : questions à débattre | 22 |

1. Préliminaires

Le travail collectif sur un même thème permet, après une période suffisamment longue, de faire plusieurs constatations intéressantes. Je voudrais en retenir trois, qui ne sont certainement pas propres à notre Centre mais qui justifient l'existence des réflexions qui suivent.

(1) Notre thème général est celui de l'argumentation et, plus particulièrement, celui de la logique de l'argumentation. Certains d'entre nous se sont donc efforcé d'abord d'en préciser au mieux la signification et d'en délimiter la portée aussi précisément que possible⁽¹⁾, cependant que d'autres s'essayaient à diverser méthodes d'approches⁽²⁾. Au fur et à mesure que nous pensions être plus familiers avec notre sujet, nous nous en ouvririons plus volontiers à des tiers, jusqu'au moment où est apparu un phénomène à première vue déconcertant. Nos interlocuteurs paraissent aujourd'hui savoir plus clairement que nous ce qu'est l'argumentation et ce que nous y cherchons. Dans la mesure donc où nous pensions avancer dans notre étude notre thème s'estompait, ses contours s'effaçaient et la conscience même de ce que nous voulions s'obscurcissait.

La chose peut s'expliquer assez facilement mais là n'est pas mon propos. Il me paraît actuellement plus important de tâcher de resaisir l'objet qui est le nôtre, ne serait-ce que pour mieux tirer parti du travail déjà fait.

(2) En même temps, il est aisé de constater que, au cours de nos recherches, toutes sortes d'idées sont apparues,

(1) M.-J. BOREL, Pour définir l'argumentation. Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques, no. 3, Neuchâtel.

(2) G. VIGNAUX, M.-J. BOREL, L'étude de l'argumentation. Séminaire 1969-1970. Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques, no 5, novembre 1970, Neuchâtel.

issues de lectures diverses⁽¹⁾ et de la confrontation de points de vue et d'intérêts multiples. Leur destinée n'a pas été semblable. Les unes se sont révélées fructueuses et on les retrouve à travers chacun de nos travaux. D'autres, comme il est naturel, sont apparues illusoire. Mais certaines, sans être volontairement écartées pour insuffisance, sont d'elles-mêmes passées dans l'ombre. Il me semble nécessaire de les en tirer, non bien sûr qu'elles soient a priori valables, mais pour deux raisons. L'une pour ne les écarter, s'il le faut, qu'en connaissance de cause et l'autre, plus instructive encore, pour essayer de saisir le pourquoi de leur effacement.

(3) Enfin, de nombreuses discussions communes⁽²⁾ ont une double conséquence. La première ne concerne que la susceptibilité, d'ailleurs légitime, des membres du groupe : il arrive à chacun d'utiliser les idées des autres sans être conscient de ses emprunts. Chacun retrouve ainsi dans des textes qu'il n'a pas signé des éléments dont il pourrait revendiquer la paternité. La seconde est plus grave. Elle tient à la familiarité même avec une certaine problématique et avec une terminologie, qui conduit facilement ceux qui s'expriment à ne plus se faire clairement entendre d'autrui. Le danger de "faire chapelle" guette toutes les équipes de recherche et nous n'y échappons pas plus que d'autres. C'est d'ailleurs-là une conséquence inévitable de la loi d'informativité⁽³⁾.

Il découle des remarques précédentes que je vais repartir d'un essai de définition de l'argumentation. Mon idée n'est

(1) G. VIGNAUX, L'argumentation: bibliographie sélective. Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques, no 6, janvier 1971, Neuchâtel.

Aucun de nous ne prétend avoir lu tous les travaux cités ici. Toutefois cette bibliographie n'a pas cessé d'orienter nos recherches.

(2) Ainsi qu'avec les collaborateurs de la recherche "Science et Pédagogie" et avec nos collègues du Centre d'étude des processus cognitifs et du langage (Laboratoire de psychologie, EPHE, VIe section.)

(3) Voir par exemple l'usage que O. DUCROT fait de cette loi dans "Peu" et "Un peu", Cahiers de lexicologie, 1970, I, 21-52.

d'ailleurs pas de m'y tenir, mais simplement de chercher à l'exploiter. D'abord pour reprendre certaines de ces notions, dont j'ai dit qu'elles avaient disparu sans raisons apparentes; pour en développer et en préciser d'autres; enfin pour tenter un pas vers une approche plus concrète du problème. S'il me paraît infiniment difficile de toujours "rendre à César ce qui est à César", en revanche m'efforcerais-je d'écrire pour être aussi compris de lecteurs éventuels qui seraient hors de notre groupe, quitte à présenter de doubles excuses aux participants de nos séminaires : les unes pour les avoir pillés, les autres pour rabâcher devant eux

2. Commentaires sur une définition

Convenons d'appeler argumentation l'ensemble des stratégies discursives d'un orateur A qui s'adresse à un auditeur B en vue de modifier, dans un sens donné, le jugement de B sur une situation S.

Sans chercher à savoir si une telle définition recouvre bien ou mal ce que tout un chacun entend par argumentation, je voudrais en souligner quelques conséquences. Il faut tout d'abord noter la restriction à des stratégies discursives. Ceci implique de ne considérer qu'un seul instrument de communication : le langage. Il est bien entendu certain que les images, les gestes, les cris, les larmes mêmes peuvent en bien des cas servir d'arguments. Nous n'en sousestimons pas l'importance. Peut-être l'emportent-ils même parfois sur les discours. Mais dans un problème aussi complexe, il paraît sage de "diviser, autant qu'il se peut, chaque genre en toutes ses espèces"⁽¹⁾ et de ne retenir

(1) A. ARNAULD, P. NICOLE, La logique ou l'art de penser. Livre IV, ch. XI, règle 8. (Page 334 de l'édition de P. CLAIR et F. GIRBAL, Paris, P.U.F., 1965).

pour commencer que l'une d'elle. De plus, dans la mesure où il est ici question d'un discours de A vers B, certains genres littéraires sont exclus. Le premier est celui du théâtre. Dans les conditions courantes, en effet, les acteurs ne s'adressent pas réellement au public et, s'ils agissent bien sur lui, s'ils sont même susceptibles de modifier son jugement, encore le font-ils en discourant devant lui et non pas vers lui⁽¹⁾. Une autre espèce de discours, exclu par définition, serait le monologue, ce qui touche à un aspect essentiel : la participation de l'auditoire B.

On peut certes estimer qu'il n'existe aucun discours, au moins s'il est imprimé, qui ne postule un lecteur et l'on a suffisamment souligné la sorte de duplicité de ceux qui font publier leurs journaux intimes. Je voudrais cependant insister sur ce que, dans une argumentation, le simple postulat de l'existence de B ne suffit pas : il y faut encore sa participation. Comme, pour des raisons de commodité, nous n'avons étudié pour le moment que des textes écrits - par opposition à de véritables dialogues enregistrés puis retranscrits - ceci pose un problème assez délicat. Comment décider, sur le seul témoignage du discours de l'orateur, s'il réclamait une participation réelle de son auditoire?

La difficulté même est fructueuse, en ce sens qu'elle oblige à chercher des critères et à imaginer au moins un embryon de modèle. En fait, dans certains cas, les critères sont apparents "Mon honorable confrère pense que...", "Vous m'objecterez que...". Il est toutefois évident que de telles traces explicites de la participation de B sont assez exceptionnelles. Il faut donc découvrir sa présence à un niveau plus profond et je pense pouvoir la trouver dans l'idée de jugement.

(7) Voir à ce propos l'étude de G. MOUNIN, La communication théâtrale. Introduction à la sémiologie. Paris, Les Editions de Minuit, 1970, p. 87-94. (le texte est de 1969.)

Il semblerait en effet assez naïf d'imaginer une sorte de relation causale entre une argumentation, fût-elle mise sous forme de démonstration stricte, et le jugement chez celui qui la reçoit. Un pinceau de lumière produit la contraction de la pupille autrement qu'il ne déclenche le jugement: "Voici une auto qui s'avance". En des termes malheureusement psychologisants, E. Buysens écrivait en substance que, en présence du discours de A, le partenaire "reconstitue dans sa propre conscience ce qui se passe dans celle du premier."⁽¹⁾ Cette idée de reconstitution est probablement trop forte. Elle présente toutefois l'avantage d'insister sur le rôle actif de B et, dans le cas de l'argumentation, sur la nécessité pour A d'en tenir compte.

Il me semble alors possible de songer à élargir le modèle du Proposant (P) et de l'Opposant (O) de P. Lorenzen⁽²⁾. Dans le cas du dialogue vrai, on peut imaginer qu'à certains discours de P, O réponde par un contre-discours explicite qui contraint P à riposter par un nouveau discours. Ainsi dans le dialogue imaginaire suivant:

P - Jean a fait toutes les agences de location et il n'a rien trouvé. Il lui est impossible de se loger.

O - Il lui suffit d'acheter.

P - Mais il n'a pas d'argent.

O - Qu'il emprunte.

P - C'est contraire à ses principes.

O - Dans ce cas...

Il ne s'agit bien évidemment-là que d'un exemple très schématique, mais il permet néanmoins de faire trois remarques :

(1) A tout discours ne correspond pas nécessairement un contre-discours. O n'a pas mis en doute ici que Jean avait

(1) E. BUYSENS, La communication et l'articulation linguistique. Paris, P.U.F., 1967, p. 20.

(2) P. LORENZEN, Métamathématique. Paris et La Haye, Gauthier-Villars et Mouton, 1967, p. 21 sq.

suffisamment cherché.

(2) Il existe des énoncés que l'on renonce, dans certaines circonstances de production, à mettre en cause. J'ai choisi ici l'exemple des principes de Jean, mais il y en a d'autres.

(3) Le modèle peut aussi s'appliquer à un texte construit, non en présence réelle de B, mais sur l'image que A en a. C'est ainsi que l'on pourrait avoir:

"Jean a fait toutes les agences de location et il n'a rien trouvé. Il lui est impossible de se loger. Comme il n'a pas d'argent, il ne peut construire et emprunter serait contraire à ses principes."

L'emploi d'un tel modèle risque certes d'être parfois assez arbitraire. Toutefois, comme j'ai tenté de le faire fictivement, il existe de nombreux cas où des marques linguistiques de surface permettent d'y recourir raisonnablement⁽¹⁾. Il offre au moins pour le moment l'avantage supplémentaire de rejeter les ordres hors de l'argumentation. Si celle-ci suppose par sa nature même la faculté pour B de répliquer à A, et cela par le même instrument de communication, ceux-ci ne satisfont pas la condition. "Les ordres ne se discutent pas : ils s'exécutent", comme on dit dans les armées!

Chercher à agir sur le jugement de B a encore deux conséquences qui contribuent chacune à préciser un peu l'idée d'argumentation. En l'un des sens du terme "juger" renvoie tout à la fois à "connaissance" et à "raison". Il faut connaître pour fonder un jugement, ce qui implique d'une part qu'un aspect essentiel d'une argumentation consistera à fournir des éléments de connaissance et, d'autre part, que les effets de charme sont moins importants que ceux de raison, tout au moins dans l'acceptation que nous aimerions donner au terme d'argumentation. Par ailleurs, on ne saurait juger d'une situation, si concrète ou immédiate soit-

(1) Le mot comme et la forme conditionnelle serait.

elle, sans en détacher certains traits et certains aspects. Ceci est en accord avec le caractère discursif de l'argumentation, mais va plus loin encore. Une situation, aussi banale qu'on la suppose, reste inépuisable de sorte que l'objet même sur lequel porte le jugement est toujours un objet abstrait à quelque degré. Cela suffit à rendre compte de la possibilité d'un désaccord, condition même pour que A cherche à modifier le jugement de B. En revanche, cela est insuffisant pour expliquer que A et B puissent à proprement parler s'entendre, c'est-à-dire communiquer. C'est-là ce que l'un d'entre nous avait appelé ailleurs la nécessité, pour A et pour B, de partager un univers de significations communes⁽¹⁾. Il s'ensuit que l'objet de l'argumentation, s'il est toujours abstrait à quelque degré, ne l'est jamais entièrement et que c'est un objet qui est aussi concret à quelque degré.

Un dernier commentaire est relatif à la finalité inscrite dans l'expression "dans un sens donné". Ici de nouveau, on peut penser que tout discours vise une certaine fin. Toutefois "dans un sens donné" va plus loin et suppose chez A une certaine prise de conscience, d'autant plus exigeante que son propos est de modifier le jugement d'autrui.

Enfin la présence nécessaire d'une finalité conduit à s'interroger sur les différents types d'argumentations. Il est évidemment possible de construire de nombreuses classifications. Toutefois ce qui précède ne permet guère encore que de croiser des critères de situations avec des critères de finalités. Par exemple :

{Situation d'attaque, situation de défense} x
 {Justification, Réfutation, Conciliation }

Je ne cite d'ailleurs cette solution que pour signaler un problème à résoudre. En effet, aussi longtemps que l'on ne dispose pas de moyens d'analyse suffisamment précis pour mettre en évidence des différences sensibles entre argumentations,

(1) Texte cité en note 1, p. 13.

une typologie ne peut être qu'un jeu de l'esprit.

Il reste que la définition, prétexte à ces quelques remarques, parlait de stratégies. Ceci suppose donc que l'argumentation ne procède ni au hasard, ni selon les caprices de l'orateur. C'est bien sûr une hypothèse, mais il convient d'en expliciter les fondements, ce à quoi servira le paragraphe suivant.

3. La logique de l'argumentation

Une étude de l'argumentation, même sous la forme encore peu rigoureuse où elle vient d'être présentée, ne saurait cependant se réduire à l'examen des enchaînements de propositions. Tous ceux qui ont tenté de le faire ont été conduits à un résultat particulièrement décevant : l'argumentation apparaît comme une mauvaise démonstration, une démonstration peu satisfaisante. Dans ces conditions, il devient impossible de rendre compte de ce que des esprits aussi habiles à démontrer que Pascal, se soient contents d'argumenter dans certains de leurs ouvrages. Il faut en conclure que la démonstration est un mauvais domaine de référence, même s'il constitue un bon sujet de comparaison.

Je voudrais aborder le problème sous un angle un peu différent en partant d'une remarque très banale : un théorème se laisse démontrer à l'aide des seules règles de la logique mathématique, mais un argument, même s'il donne l'impression d'être particulièrement solide, ne peut se déduire more geometrico qu'à la suite de multiples "coups de pouce"⁽¹⁾. La logique qui sert à argumenter n'est donc, de toute vraisemblance, pas celle qui sert à la mathématique.

La possibilité de concevoir deux logiques, différant non par leurs axiomes mais par leur nature, me paraît avoir été remarquablement mise en évidence par F. Gonseth. Elle repose sur un double postulat. D'une façon générale

- "l'objet primitif de la logique est constitué par

(1) Voir un exemple dans le texte cité en note 2, Annexe IV.

"les réalités les plus immédiates et les plus communes du monde physique" (1)

- "ses fins sont celles de l'action" (1)

Dire que la logique sert à l'action entraîne trois conséquences d'importance. La première c'est de lui conférer le statut d'une connaissance, connaissance de la coordination de certaines actions, puis de certaines opérations (2). En même temps, c'est lui reconnaître les caractères propres à toute autre connaissance, celui d'un schéma sommaire, provisoire et ouvert, pour parler comme F. Gonseth. La deuxième, c'est de ne pas la séparer d'une intelligence qui s'en sert et pour laquelle elle est connaissance. La troisième enfin c'est d'accepter que, dans la mesure où une action n'est jamais entreprise que dans l'espoir d'une réussite, l'ouverture même de la logique sera orientée par celui qui s'en sert vers une série de fermetures locales et progressives.

J'ai appelé ailleurs (3) logique-procès cette forme de logique.

Reste à comprendre comment la logique mathématique, la logique-système, c'est-à-dire celle des systèmes formels, d'une part se relie à la logique-procès et d'autre part comment elle fonctionne.

Le passage est à proprement parler un passage à la limite et son mécanisme me paraît de nature à éclairer le statut de l'argumentation. Il s'agit donc de concevoir un instrument doté d'une stabilité telle qu'il n'ait plus à être remis en question, quelles que soient les circonstances de son utilisation et qui, du même coup dispense l'éventuel usager de veiller sur

(1) F. GONSETH, Les mathématiques et la réalité. Paris, Alcan, 1936, p. 155.

(2) Voir par exemple J. PIAGET, Epistémologie de la logique. Logique et connaissance scientifique. Encyclopédie de la Pléiade, Paris, N.R.F., 1967, p. 375-399.

(3) Logique et adaptation. A paraître dans Studia philosophica (Bâle).

lui. Vouloir l'adapter une fois pour toutes, c'est en fait l'adapter sur rien du tout, soit, pour utiliser l'heureuse terminologie de F. Gonseth, sur "l'objet quelconque", l'objet dépourvu de toute singularité, de toute propriété, sauf à ne relever que de l'être, du non-être et de l'identité⁽¹⁾. Son fonctionnement s'explique alors sans peine. Il est autonome ou, plus exactement, il est hors de tout devenir, ce qu'on souligne généralement en disant qu'un système logique est tautologique.

Si, comme j'ai tenté de le dire plus haut, on argumente toujours sur une situation et non pas sur toute situation, l'argumentation ne saurait viser à être une démonstration et sa logique ne peut être que la logique-procès. Ceci permet de soutenir qu'une démonstration ne fait que d'explicitier les choses - et d'ailleurs seulement pour les esprits finis qui sont les nôtres - tandis qu'une argumentation les transforme, non seulement pour nous, mais en eux-mêmes.

Le concept de triangle rectangle ne varie pas au cours de la preuve du théorème de Pythagore, la culpabilité de Dreyfus n'existe même plus à la fin de J'accuse.

Ainsi sommes-nous renvoyés à la notion d'objet elle-même. Le point fondamental est que, même en situation concrète, aucun objet n'est jamais donné. L'objet sur lequel va porter l'action, que celle-ci soit matérielle ou discursive, résulte toujours d'une construction. Cette dernière naturellement ne part pas de rien. Cela résulte de l'existence du noyau commun aux deux interlocuteurs, ce qui, dans le cas de l'argumentation, est assuré par le langage lui-même. Lorsque Zola entrant dans le vif de son sujet, commence par écrire:

"Un homme néfaste a tout mené, a tout fait, c'est le lieutenant-colonel du Paty de Clam, alors simple commandant."

il évoque un "objet", en l'occurrence le lieutenant-colonel du

(1) F. GONSETH, Qu'est-ce que la logique? Paris, Hermann, 1937 p. 71.

Paty de Clam. Mais on voit aussi que son premier soin est d'en dégager un trait pertinent à son propos : celui d'homme néfaste et la suite du texte a, pour l'une de ses fonctions, de le déterminer de plus en plus précisément. Deux questions se posent ici. Celle d'insérer de telles pratiques dans une logique et celle de distinguer des traits de nature différente. Je n'aborderai ici que la première. La seconde conduit à une analyse épistémologique de la notion d'objet dont nous avons jeté les bases ailleurs et qui nous a conduits à distinguer des propriétés non détachables des objets et des propriétés détachables au sein desquelles nous retenons encore celles actuellement détachées (1).

Le fait qu'une logique naturelle, et en particulier celle dont use l'argumentation, ne peut se passer de déterminer progressivement ses objets a une triple origine. L'une réside dans les objets eux-mêmes qui ont un statut intermédiaire entre ceux de la logique formelle qui sont vides et ceux des mathématiques qui sont univoquement "définis" par les postulats explicites auxquels ils sont soumis. Les objets initiaux d'une argumentation, parce qu'ils appartiennent à des situations quotidiennes, sont ambigus. Il ne s'agit pas là d'un défaut, comme certains défenseurs des langues artificielles l'ont parfois laissé entendre, mais d'un statut que rendent nécessaire les usages que l'on en veut faire. Ils doivent, en effet, tout à la fois pouvoir s'insérer dans de multiples contextes et être suffisamment précisés pour se distinguer les uns des autres. Ainsi "un homme" doit pouvoir recouvrir aussi bien du Paty de Clam que Dreyfus lui-même et se distinguer en même temps de "un officier d'artillerie". Tout ceci serait fort banal, s'il ne constituait pas l'une des conditions même de toute logique de la compréhension, par opposition aux logiques mathématiques, extensionnelles par nature.

L'autre origine est dans l'auditoire B. J'ai déjà

(1) A. MORF, J.-B. GRIZE, L. PAULI, Pour une pédagogie scientifique. Dialectica, 1969, 24.1-3, 67-76

indiqué que le discours de l'orateur ne pouvait être tenu pour la cause efficiente du jugement de B. Mais il reste à rendre compte du phénomène de résonance en présence duquel on se trouve, puisque aussi bien il existe des discours qui persuadent. Il est traditionnel en la matière de contraster les valeurs et les faits, et ce serait en fonction des valeurs auxquelles il souscrit que B jugerait les faits que A produit. Cette façon de voir se heurte toutefois à une difficulté considérable. Tous ceux qui se sont essayés à déterminer des critères opératoires pour distinguer les valeurs des faits se sont heurtés à un échec⁽¹⁾. A posteriori la chose est d'ailleurs évidente. Toute tentative de séparer absolument faits et valeurs repose, en dernière analyse, sur l'hypothèse que les uns et les autres ont une existence indépendante, ce qui ne saurait être le cas. De deux choses l'une en effet : ou bien faits et valeurs sont donnés et non pas construits, ou bien, s'ils sont construits, ils le seraient par deux "facultés" distinctes. L'épistémologie génétique toute entière s'inscrit à faux contre une telle conception. Il en résulte alors que la détermination des objets à laquelle procède l'orateur a pour effet de créer une situation qui contient en quelque sorte les jugements que lira B. Si A décrit, pour prendre un exemple simpliste, une maisonnette de campagne et une tour locative, il a en même temps conduit B à juger la tour plus haute que la maison. Et il en ira de même s'il a présenté une chose bonne et une chose mauvaise, une belle et une laide. Il ne s'agit d'ailleurs pas ici de considérations purement spéculatives. Il suffit, pour s'en convaincre, de prendre un texte argumentatif quelconque et de chercher à le réfuter. Le lecteur de J'accuse ne peut pas conclure que du Paty de Clam est un honnête homme. Il n'a en fait que deux voies de riposte : ou il refuse les déterminations de Zola ou il en produit d'autres, ce que la nature des objets en cause permet toujours de faire.

 (1) L. OLBRECHTS-TYTECA, Rencontre avec la rhétorique. Logique et Analyse, 1963, 21-24, 3-18.

La troisième origine enfin est dans A et, plus exactement, dans sa finalité. Puisque - et en opposition à ce qui se passe avec les objets mathématiques - l'orateur peut choisir les aspects de ses objets et puisqu'il n'est pas non plus contraint de les choisir tous avant de commencer, il lui sera possible de ne construire que ceux qu'il estime servir son propos. Ceci n'est finalement rien d'autre que l'élaboration d'un schéma et l'homme de science ne procède pas fondamentalement autrement. A une différence près toutefois. L'homme de science confronte son schéma à la réalité dont il traite. Il tente, en l'aménageant progressivement, de s'approcher de la vérité au sens naïf du terme. L'orateur, lui, n'a pas à se préoccuper de la vérité, mais de sa seule finalité. L'avocat n'est pas un historien, même s'il rapporte des faits et le publiciste n'est pas un chimiste, même s'il utilise des termes savants. Il serait faux de crier au scandale : l'argumentation en tant que telle n'est pas plus immorale que la démonstration; elle ne s'en préoccupe pas. Dans la même mesure où la logique formelle, pour se réaliser comme science, a dû économiser, au moins dans un premier temps, les problèmes métaphysiques, la logique naturelle, si elle doit un jour exister, doit écarter les problèmes éthiques. Il y a d'ailleurs à cela une raison majeure. Si, pour apprécier une argumentation, il fallait préalablement faire la part de ce qu'elle contient de véridique, il n'y aurait d'argumentation possible qu'en face d'auditoires omniscients...et on ne voit plus qu'elle aurait une raison d'être. Tout ceci n'est d'ailleurs qu'une autre façon de redire avec Aristote qu'il n'y a dialectique, c'est-à-dire argumentation, qu'à propos de l'opinion.⁽¹⁾

4. Le discours argumentatif

L'argumentation passe par un discours tenu dans une langue naturelle. Dès lors, tenant compte de ce qui précède, je

(1) G. VIGNAUX, L'argumentation antique : Aristote. Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques, no 2, Neuchâtel.

vais distinguer trois fonctions dans tout discours argumentatif, étant entendu qu'aucune d'elle ne lui est spécifique. A vrai dire, le problème de la spécificité ne pourra se résoudre que par approximations successives, en étudiant de façon de plus en plus fine les relations entre les éléments constitutifs de l'argumentation et les fonctions du discours.

(1) La fonction schématisante. Elle s'explique par ce que j'ai tenté de dire à propos de la nature des objets et on peut dire qu'elle consiste en évoqueries et en déterminations.

Il est bien connu qu'un même objet ne s'évoque pas de la même façon, selon que l'orateur est dans une situation ou dans une autre. Ceci ne constitue pas un obstacle. Bien au contraire, le lexique et les tournures utilisées par A sont de nature à renseigner sur les conditions de son discours. En revanche, il existe un phénomène parallèle qui fait problème et que j'appellerai pour faire court l'aspect rhétorique. J'entends essentiellement par là, l'ensemble des procédés qui permettent de parler d'un objet par le biais. Un exemple fera mieux comprendre qu'une dissertation de quoi il s'agit.

D'une certaine façon, les deux expressions suivantes :

et "les journaux du soir à grand tirage"
 "les aboyeurs du soir, les feuilles de tolérance qui raccrochent les passants avec leurs titres en gros caractères, prometteurs de débauches"⁽¹⁾

désignent les mêmes objets. Il est toutefois clair que les "effets" sur B ne sont pas du tout comparables. Ce n'est pas encore grave, s'il s'agissait seulement dans un cas d'informer ("je parle des journaux du soir") et dans l'autre d'émouvoir. Il serait possible de faire abstraction de la différence, puisque nous avons décidé, dans un premier temps, de ne pas étudier les aspects affectifs des discours. Malheureusement les choses ne sont pas aussi simples, dans la mesure où, derrière les formules frappantes, se

(1) E. ZOLA, Le Figaro, 5 décembre 1897.

dissimulent un certain nombre de déterminations qui peuvent fort bien être pertinentes à l'argumentation même. Ainsi, dans l'exemple cité, il ne s'agit pas seulement des "journaux du soir à grand tirage", mais plus précisément "des journaux du soir à sensations".

Ceci montre deux choses : l'une qu'il n'est pas possible de saisir un texte d'une façon entièrement objective et l'autre qu'il n'existe pas de frontière nette entre évocation et détermination. Cela ne me paraît toutefois pas mettre en cause l'application d'une double procédure de lecture par condensation et explicitation.

En fait, et même s'il doit toujours subsister une marge d'indétermination, un discours de A vers B traite d'un petit nombre d'objets et il est indispensable d'en faire la liste. Pratiquement cela revient à construire un certain nombre de classes d'équivalence. Encore une fois, je sais que dans certains cas deux lecteurs indépendants auront des hésitations, mais je ne vois pas qu'une exploration des arguments puisse s'en passer.

D'une façon duale - et ceci tout particulièrement dans une langue comme le français, laquelle évite les répétitions de mots - il est aussi nécessaire d'explicitier un certain nombre d'éléments. Ce n'est qu'à ce prix que l'on aura la possibilité de mettre en évidence les relations pertinentes.

Je voudrais mettre les deux procédures en évidence sur un exemple. (1)

"Les conversations inter-allemandes qui reprennent vendredi sont entrées dans une phase assez paradoxale. Ce sont en effet les dirigeants de Bonn qui ont pressé Berlin-Est de mettre fin à la "pause de réflexion" décidée d'un commun accord après le semi-échec de la rencontre Brandt-Stoph, à Kassel au mois de mai. Or, à l'heure actuelle, c'est aussi à Bonn que l'on envisage la reprise des pourparlers avec la plus grande méfiance, car on soupçonne le régime de

(1) "Les négociations inter-allemandes s'annoncent difficiles" par Jean WETZ. Le Monde, 26 novembre 1970, p. 7.

M. Ulbricht de ne vouloir utiliser un contact direct entre les deux Allemagnes que pour "contourner" les négociations des Quatre à Berlin".

La double procédure de condensation et d'explicitation permet d'introduire les classes suivantes et de récrire le texte.

C = les conversations inter-allemandes dont il est question

W = L'Allemagne de l'Ouest

E = L'Allemagne de l'Est

Q = les négociations des Quatre (nécessaire pour la suite du texte)

Les C sont entrés dans une phase assez paradoxale. C'est en effet W qui a pressé E de reprendre les C suspendues d'un commun accord en mai. Or, à l'heure actuelle, c'est aussi W qui envisage la reprise des C avec la plus grande méfiance, car W soupçonne E de ne vouloir utiliser les C que pour contourner les Q.

(2) La fonction justificatrice

Certaines propositions se suffisent à elles-mêmes, non par nature, mais en fonction de la situation dans laquelle elles sont produites. On pourrait retrouver ici les "faits", "vérités" et "présomptions" du Traité de l'argumentation de Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca⁽¹⁾. Ce serait toutefois-là entrer dans une voie non discursive et l'on sait à quelles difficultés elles se heurtent. Il me paraît donc préférable de reconnaître comme autosuffisantes dans un discours donné les propositions qui sont présentées comme telles par A, sans chercher à savoir s'il le fait à juste titre ou non et, si oui, au nom de quel principe.⁽²⁾

(1) 2 vol., Paris, P.U.F., 1958.

(2) C'est ce que j'avais admis sur l'exemple fictif qui servait à montrer le dialogue entre Proposant et Opposant.

Sans doute s'agit-il là de questions philosophiques importantes, mais elles ne sont pas immédiatement pertinentes à une étude du discours argumentatif et de sa logique interne.

D'autres propositions, en revanche, sont présentées comme réclamant une justification, soit directe, soit indirecte. La distinction s'éclaire si l'on revient un instant à la démonstration. Imaginons le schéma suivant:

| | |
|----------|----------------------|
| Axiome | <u>p</u> |
| Donc | <u>q</u> et <u>m</u> |
| Donc | <u>m</u> |
| Théorème | <u>n</u> |
| Donc | <u>m</u> et <u>n</u> |

Je dirai que p et n sont justifiées directement, tandis que q et m, m, m et n le sont indirectement. Ce qui est fondamental, c'est que, si la démonstration ne connaît que deux sortes de justification directe (axiome, théorème⁽¹⁾), l'argumentation en utilise un très grand nombre, du genre :

On sait que, mon adversaire a dit que, j'ai appris que.

Bien entendu, on retrouve ici la notion de lieux, mais l'intérêt n'est pas, une nouvelle fois, d'en dresser des listes. Il est bien davantage utile d'analyser la façon dont fonctionne ce type de justification et, d'autre part, de chercher à déterminer des critères linguistiques qui permettent de distinguer les divers types de propositions en jeu⁽²⁾.

Quant aux justifications que j'ai appelées indirectes, elles sont de nature logique au sens usuel du terme et relèvent de la troisième fonction.

 (1) On pourrait, si on le voulait, rajouter les définitions.

(2) Des études linguistiques du genre de celle, par exemple, de F. BUGNIET, Remarques sur les notions d'assertion linguistique et de proposition logique. Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques, no 4, septembre 1970, Neuchâtel pourraient y servir.

(3) La fonction organisatrice

Comme ce que nous visons d'abord à travers le discours, c'est une logique de l'argumentation, il nous faut bien tenter de dégager des systèmes d'opérations. Toutefois, les considérations faites à propos de la nature des objets et de leur rôle en logique naturelle inclinent à penser qu'il doit exister une double organisation opératoire : l'une entre propositions et l'autre entre objets.

Les opérations entre propositions peuvent donner lieu à toute une série de recherches. Il est en effet possible de distinguer trois sortes d'opérations.

(1) Celles qui sont marquées en français par des expressions comme en effet, or, donc, dans la mesure où, etc. Il est intéressant de noter qu'elles paraissent propres à l'usage d'une langue naturelle en ce sens que la logique mathématique élémentaire ne les formalise pas. Elles fonctionnent donc dans la métalangue. Il est ainsi possible de faire l'hypothèse que ce sont elles qui articulent les diverses parties de l'argumentation. Si la chose se confirme, leur étude permettra de découper, au sein d'un discours, un certain nombre d'argumentèmes et ceci sans avoir trop besoin de s'appuyer sur les contenus.

(2) Celles qui sont marquées par des termes comme et, ou, si, etc. et que formalise la logique de la démonstration. Encore faut-il rappeler cette banalité que la démonstration en a stabilisé un sens bien particulier et qu'il serait illusoire de les réintroduire sous cette forme dans un processus argumentatif. De même en effet qu'ici, les objets sont ce qu'on dit d'eux, de même les opérateurs sont, dans leur champ, ce qu'on leur fait dire. C'est ainsi que, dans les deux phrases suivantes, le sens des et (pourtant à première vue l'opérateur le moins sujet à caution) diffère chaque fois et n'a pas grand'chose à voir avec \wedge :

J'ai mes raisons et voudrais qu'on me croie.

J'ai cherché et je n'ai pas trouvé.

Des exemples aussi courants donnent à penser qu'une étude systématique de ces opérations devra se faire à un niveau semi-logique et semi-linguistique, par où j'entends ce qui suit. Supposons